

ARRÊTÉ N° 2023-424

portant mise à jour de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d' AUXILIAIRE DE PUERICULTURE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

Vu le code général de la fonction publique,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU les ordonnances n°2020-351 du 27 mars 2020 et n°2020-1694 du 24 décembre 2020, modifiées, relatives à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020, modifié, pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020, modifiée, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n°2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

VU le décret n° 2022-1133 du 5 août 2022 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux,

VU l'arrêté n°2022-491 du 28 avril 2022 modifié portant mise à jour de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale,

VU l'arrêté n°2023-405 du 14 mars 2023 portant liste nominative des candidats admis au concours sur titres avec épreuve d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale, session 2023,

ARRETE :

Article 1 :

La liste d'aptitude d'accès au grade d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale, mise à jour au 1^{er} avril 2023, mentionne les lauréats de la session 2023 ainsi que ceux des sessions précédentes remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte **75** personnes.

La liste nominative, dressée par ordre alphabétique, est jointe en annexe.

Article 2 :

Les collectivités territoriales souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude au service concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine. Seule cette attestation, d'une durée de validité de 1 mois, assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination. En effet, cette liste d'aptitude comprend les lauréats de plusieurs sessions avec des dates de validité différente.

Article 3 :

Le Directeur Général du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine

Article 4 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,
Le 23 mars 2023

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20230324-33-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-03-2023

Publication le : 24-03-2023

2



**La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Chantal PÉTARD-VOISIN'.

Chantal PÉTARD-VOISIN



LISTE D'APTITUDE

CONCOURS D'ACCES AU GRADE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE

Liste d'aptitude mise à jour au 1^{er} avril 2023

Centre de Gestion organisateur :

Service Concours Examens

Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine

Village des Collectivités Territoriales - 1 avenue de Tizé – CS 13600

35236 THORIGNÉ FOUILLARD CEDEX

Lauréats
ADAM Aurélie
BARS COTONNEC Marine
BATTE Amandine
BEGOT Pascaline
BERAUD Emie
BLANCHARD Magalie
BLANCHET Marine
BOLLOC'H Angelina
BOUCHET Mélanie
BOULESTREAU Melodie
BOURIEN Mélissa
BUFFET Pauline
CHANTRAINE Amélie
CHARRET Sonia
CLIN Morgane
CODEN Perrine
COLEOU Alexia
COQUEMONT Line
DAVID Anaïs
DAVITOGU Lea
DEBARENNE Emilie
DURANTI Peggy
FELICITE Ingrid
FLOURY Emeline
FONDBERTASSE Nathalie
FONTAINE Jeanne
FRENEAT Mannon

Liste annexée à l'arrêté n° 2023-424 en date du 23 mars 2023

Lauréats
GALLERNE Sabine
GARNIER Carine
GASTARD Silvana
GAZAN Laure
GERARD Julie
HERMANT Séverine
HOUART Marion
JACOB Kathleen
KERSUZAN Cécile
KONAN-ASSEMIAN MOBIO Isabelle
KUM--BORE Emmanuelle
LE BRUCHEC Oriane
LE DEUT Margot
LE GALLOU Morgane
LE GOFF Fabienne
LE GROIGNEC Jeremie
LE MOINE TREHOREL Lucie
LE PERSON Maëla
LE ROUX Delphine
LE YOUDEC Delphine
LEBLOND Elise
LEBON Nicolas
LECHEVESTRIER Delphine
LEJEAU Berangere
LESAGE Catherine
LESIMPLE Akissi
LEVY Christine
LHEUREUX Gladys
LOPES DOS SANTOS Céline
LOUAISIL Clémence
MAIGNAN Sandrine
MENANTEAU Aurelie
MOISAN Karine
MOUTON Elyse
NOBLET Stéphanie
OULD MAAMAR Christelle
PIQUET Alexia
PROVOST Lylea
RAIGNE Jennifer

Lauréats
RAULLIN Sarah
REGNAULT Sterenn
RELLO Laetitia
ROBIN Elodie
ROLLAND Cassandra
RUNARVOT Mael
SAVARON Veronique
THIELLEUX Lorys
TRIPON Anne-Charlotte

Cette liste contient **75** lauréats.